

HONORAIRES DE L'AGENCE

(Tarif TTC au 1^{er} février 2024 – Taux de TVA en vigueur de 20%)

Aucun honoraire n'est dû avant la conclusion d'un contrat

HONORAIRES DE TRANSACTION

Montant des honoraires TTC basé sur le montant de la transaction réalisée. Ces tarifs s'entendent hors frais de notaire, d'enregistrement et de publicité foncière.

Les honoraires sont soit à la charge du vendeur, soit à la charge de l'acquéreur, soit partagés selon les termes du contrat signé.

Locaux à usage d'habitation

Jusqu'à 100 000€	10% avec un minimum de 5 000€
De 100 001 à 300 000€	7%
De 300 001 à 500 000€	6.5%
Plus de 500 001€	6%

Viagers 10%

Locaux commerciaux et fonds de commerce 10% avec un minimum de 5 000€

Terrains 10%

Parkings, box, caves Forfait de 6 000€

Mandats de recherche 6%

HONORAIRES DE LOCATION

Ces honoraires incluent les frais inhérents à la visite du bien, la constitution du dossier, la rédaction du bail (Loi du 06 juillet 1989 – Loi ALUR du 24 mars 2014).

Locations vides et meublées

A la charge du bailleur :

Visite, constitution du dossier et rédaction du bail	8 à 12€/m2 selon la zone
Etat des lieux	3€/m2

A la charge du locataire :

Visite, constitution du dossier et rédaction du bail	8 à 12€/m2 selon la zone
Etat des lieux	3€/m2

Bail code civil sociétés 2 mois de loyer charges comprises + TVA à la charge du preneur

Locations saisonnières 25% du montant de la location

Gestion immobilière 8% du loyer mensuel hors charges
(Remise de 20% à partir de 5 lots)

Locations locaux commerciaux / bureaux 30% du loyer annuel HT-HC à la charge du preneur

Assurance garantie des loyers impayés 2.5% du montant du loyer charges comprises